

DEPARTEMENT
De Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
DE BRIEY

Canton
de LONGWY

COMMUNE DE LEXY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 AOUT 2022

NOMBRE

Des conseillers en exercice	25
De présents	17
De votants	23

OBJET
N° 2022-8-2

Demande de subvention CTS - Climaxion
Installation de panneaux solaires
sur le toit de la salle des sports

Le Maire certifie que la liste
des délibérations a été affichée
à la porte de la Mairie le 31 août 2022
et que la convocation du Conseil
avait été faite le 19 août 2022.

Le Maire,



L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf août, le Conseil Municipal de la Commune de LEXY étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M.ALLIERI Gérard, Maire.

Etaient présents : M.ALLIERI-Mme HENRY-MM.LENOBLE-PESCE-Mme LORIN-CRIDEL-M.SAUVLET-Mmes RIQUET-LIGI-M.CANON-Mmes USELDINGER-PATELLI-BERTRAND-MM.SULLI-COMMITO-Mme GRANDMOUGIN-MM.TURCHIZANCHIN

Excusés :

M.BASSO ayant donné pouvoir à M.ALLIERI
Mme FERNANDEZ-AUBERTOT ayant donné pouvoir à Mme RIQUET
M.LAPUH ayant donné pouvoir à M.PESCE
Mme THIERRY ayant donné pouvoir à Mme USELDINGER
M.SIBELLA ayant donné pouvoir à Mme BERTRAND
M.PERREY ayant donné pouvoir à Mme HENRY
Mme FONDEUR

Absente : Mme RUETTE-TYDEK

Un scrutin a eu lieu, Monsieur Anthony ZANCHIN a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire propose aux élus de présenter un dossier de demande de subvention auprès du conseil département de Meurthe et Moselle au titre du Contrat Territoires Solidaires (C.T.S.) pour l'installation de panneaux solaires sur le toit de la salle des Sports. Cette opération est estimée à 733 318, 00 € HT.

Considérant les explications fournies,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des Sports estimé à 733 318,00 € HT présenté par les services techniques.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel joint.

SOLLICITE une subvention de 183 329,50 € auprès du Département, au titre de la C.T.S.

REÇU EN PREFECTURE

le 30/08/2022

Application agréée E.legalite.com

99_DE-054-2154 03148-20220829-2022_8_2-DE

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Co-financement	Montant subventionnable	Taux	Montant
Grand Est – Soutien à la rénovation énergétique	733 318.00 €	20,00 %	146 663.60 €
ETAT – DSIL	733 318.00 €	34,08 %	249 881, 00 €
Département – C.T.S.	733 318.00 €	25,00 %	183 329.50 €
Montant total des subventions			579 874.10 €
Part communale	733 318.00 €	20,92 %	153 443,90 €
Montant total HT			733 318.00 €
TVA 20 %			146 663.60 €
MONTANT TOTAL TTC			879 981,60 €

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Gérard ALLIERI

REÇU EN PREFECTURE

le 30/08/2022

Application agréée E-legalite.com